



COMMUNE DE VUADENS

Indemnités du Conseil général et des commissions

Message à l'intention du Conseil général

Lors de sa réunion du 7 septembre dernier, le bureau du Conseil général a traité le sujet cité en titre.

Actuellement, l'indemnité des commissions du Conseil communal s'élèvent à Fr. 80.-- par séance.

Pour l'activité du Conseil général et de ses commissions, le bureau propose d'adopter ce même tarif.

Cette indemnité comprend la préparation personnelle à chaque séance et la présence à celle-ci.

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur cette proposition de manière à ce que le Conseil communal puisse l'intégrer à son budget.

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Bureau du Conseil général



COMMUNE DE VUADENS

Crédit d'étude pour le réaménagement du centre du village

Message à l'intention du Conseil général

Le projet de réaménagement de la traversée du village de Vuadens est complexe et nécessite des études par étapes. Un concept général dénommé "Valtraloc" (Valorisation de la traversée de localité) a été élaboré en juillet 2015 par le bureau Team+. Pour sa part, le bureau CSD Ingénieurs SA a établi une étude préliminaire de faisabilité technique dudit concept. La présente étude a pour objectif de préparer un avant-projet à soumettre aux services concernés de l'Etat pour examen préalable.

Outre l'aspect routier (trafic des véhicules et mobilité douce), cette étude devra comporter les infrastructures souterraines pour savoir s'il est possible, techniquement et financièrement, de les inclure dans le réaménagement général. Selon les premières investigations, il apparaît que le secteur situé entre la laiterie et le centre du village est déjà occupé par plusieurs autres services (électricité, téléphone, etc.), rendant problématique la pose d'infrastructures souterraines communales. L'étude projetée actuellement a pour objectif de déterminer la solution la mieux appropriée.

En fonction des résultats de cette étude et de l'examen préalable, une étude de réalisation devra encore être effectuée. Elle devra faire l'objet d'une offre complémentaire d'honoraires, notamment pour la mise en soumissions, les attributions des travaux et la surveillance d'exécution.

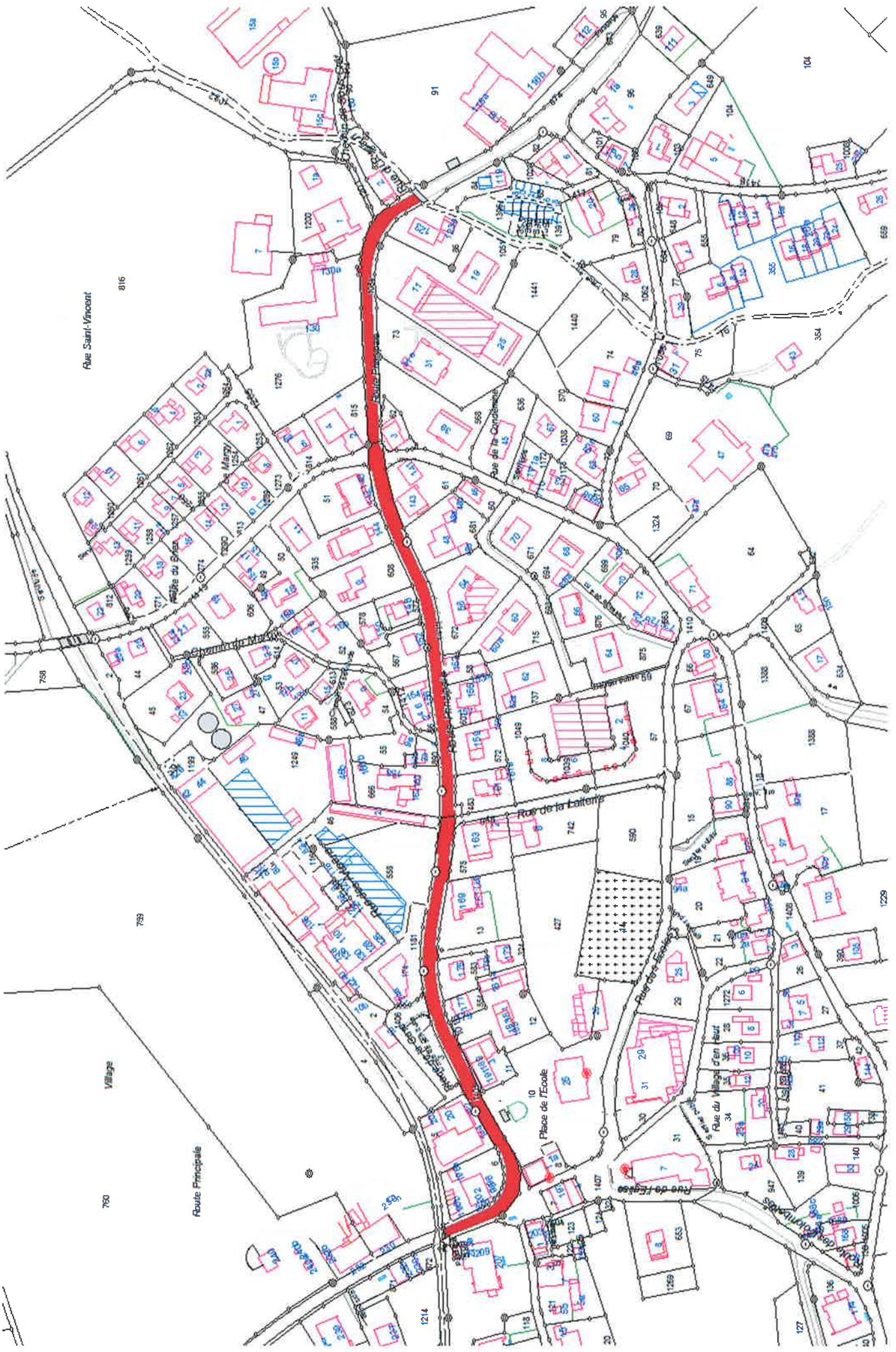
En temps opportun, le crédit d'investissement pour la réalisation de ce projet sera soumis au Conseil général pour décision.

Pour la présente étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 75'000.--

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Annexe : 1 plan du secteur Valtraloc



Rue Saint-Vincent

816

Rue de la Croix

1276

Rue de la Chapelle

1273

Rue de la Fontaine

1272

Rue de la Vallée

1271

Rue de la Vallée

1270

Rue de la Vallée

1269

Rue de la Vallée

1268

Rue de la Vallée

1267

Route Principale

Village

780

789

1214

118

127

140

Place de l'École

10

25

31

34

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

104

129

127

10

1000

1001

1002

1003

1004

1005

1006

1007

1008

1009

1010

1011

1012

1013

1014

1015

1016

1017

1018

1019

1020

1021

1022

1023

1024

1025

1026

1027

1028

1029

1030

1031

1032

1033

1034

1035

1036

1037

1038

1039

1040

1041

1042

1043

1044

1045

1046

1047

1048

1049

1050

1051

1052

1053

1054

1055

1056

1057

1058

1059

1060

1061

1062

1063



COMMUNE DE VUADENS

Crédit d'étude pour l'assainissement de la route des Colombettes, secteur "Le Bugnon-Le Rialet"

Message à l'intention du Conseil général

Le secteur cité en titre présente un vieillissement important qui nécessite une remise en état de l'infrastructure routière, l'assainissement et la mise aux normes des collecteurs d'évacuation des eaux, ainsi que la mise à neuf du réseau d'eau potable.

Ce projet est scindé en deux phases, soit :

- une première étude pour l'élaboration de l'avant-projet et du projet de l'ouvrage, ainsi que pour la procédure d'autorisation;
- en fonction des résultats de la première étude, une étude de réalisation comportant une offre complémentaire d'honoraires pour la mise en soumission, les attributions des travaux et la surveillance d'exécution.

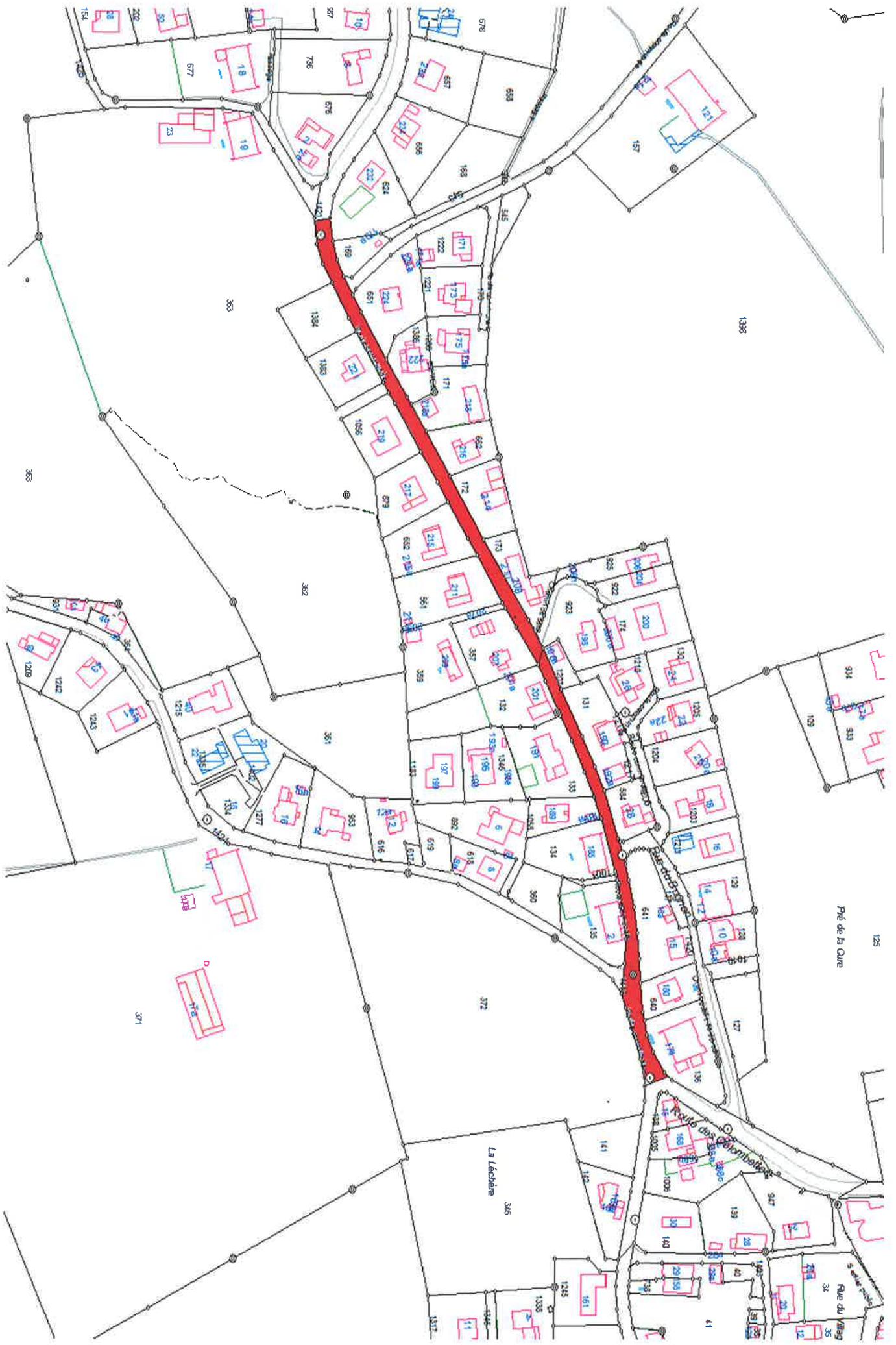
Il est bien entendu que l'investissement nécessaire à la réalisation de cet assainissement global sera soumis en temps opportun au Conseil général pour décision.

Pour la première étude susmentionnée, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 60'000.--

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Annexe : 1 plan du secteur concerné





COMMUNE DE VUADENS

Crédit d'étude pour l'assainissement des eaux usées, secteur Rte des Colombettes-Condémine"

Message à l'intention du Conseil général

Le projet d'immeuble actuellement en construction au lieu-dit "La Condémine" a incité le Conseil communal à examiner l'opportunité de réaliser un nouveau collecteur des eaux usées pour raccorder les bâtiments environnants et les parcelles encore constructibles, soit les parcelles No 69, 70, 72, 74, 570 et 1440.

Il s'agit d'un équipement de base incombant à la commune au sens des art. 93 à 96 de la loi sur l'aménagement du territoire et de l'art. 17 du règlement sur les eaux.

L'altitude du ruisseau du Russon rend impossible le raccordement au collecteur existant situé de l'autre côté dudit ruisseau, d'où l'obligation de contourner l'immeuble en construction.

Pour l'élaboration de ce projet et sa réalisation, une étude doit être confiée à un ingénieur.

Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 30'000.--.

En temps opportun, le crédit pour la réalisation de cet ouvrage sera soumis au Conseil général pour décision.

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Annexe : 1 schéma d'intention

RESO SA
 Technique & Gestion du Territoire
 10 rue du Parc
 CP 2180 - 81100 - BULLE
 Tél : 03 80 12 00 33 - Fax : 03 80 12 84 26
 E-mail : admin@reso-sa.ch
 ICSO BULLE 2

Tel : 03 80 12 00 33 - Fax : 03 80 12 84 26
 E-mail : admin@reso-sa.ch

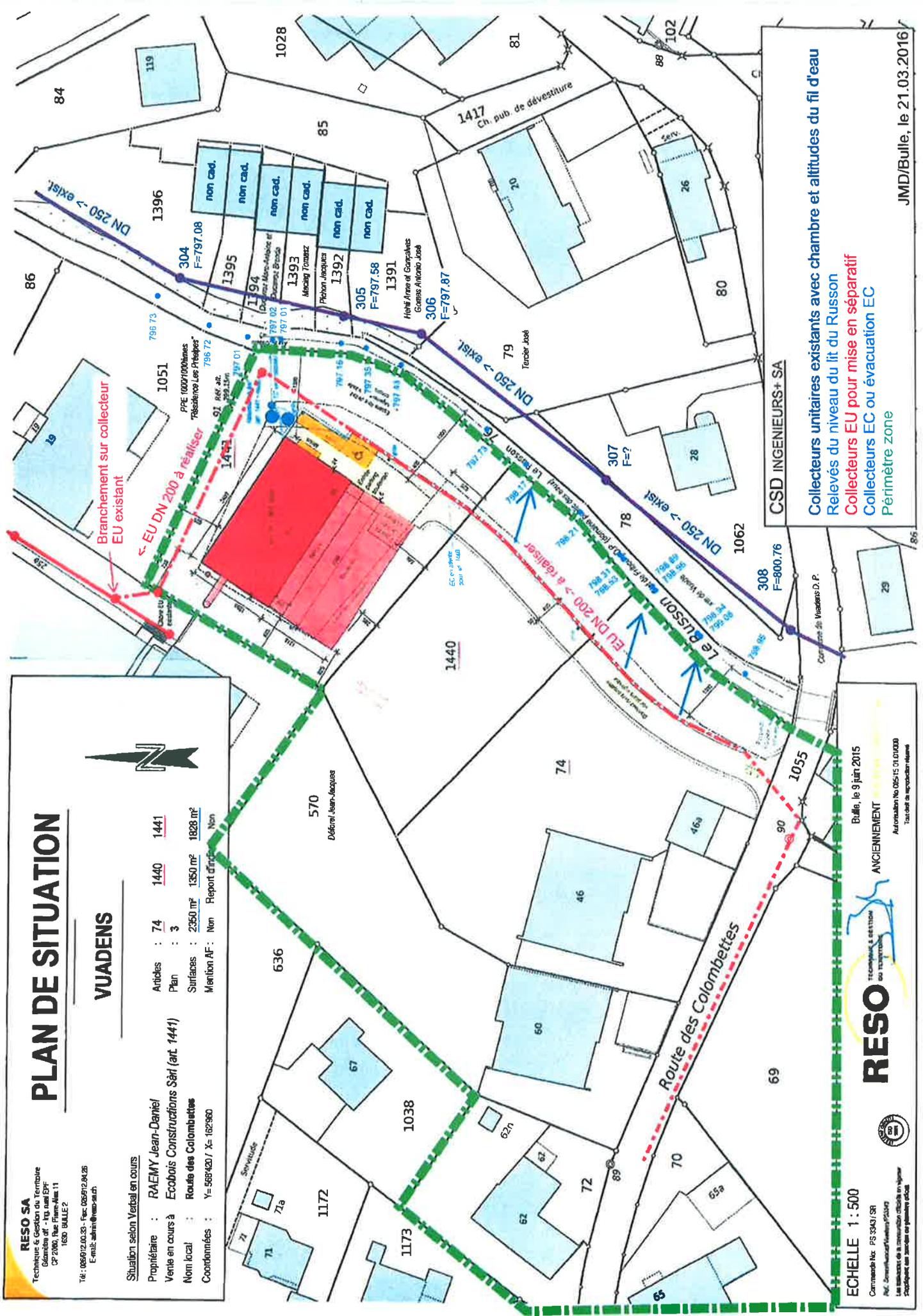
Situation selon Verbal en cours

Propriétaire : **RAEMY Jean-Daniel**
 Vente en cours à **Ecobois Constructions Sàrl (art. 1441)**
 Nom local : **Route des Colombettes**
 Coordonnées : Y=5684207 X=162980

VUADENS

Articles : 74 1440 1441
 Plan : 3
 Surfaces : 2350 m² 1350 m² 1828 m²
 Mention AF: Non Report d'impôt: Non

PLAN DE SITUATION



CSD INGENIEURS+ SA

Collecteurs unitaires existants avec chambre et altitudes du fil d'eau
 Relevés du niveau du lit du Russon
 Collecteurs EU pour mise en séparatif
 Collecteurs EC ou évacuation EC
 Périmètre zone

ECHELLE 1 : 500
 Commande No: PS 3343/SR
 Rév. : jean.daniel.raemy@reso.ch
 Les tracés de la distribution ont été réalisés en ligne
 Produisant un fichier en planimétrie d'écou

RESO
 TECHNOMAT & GESTION
 DU TERRITOIRE

ANCIENTIENMENT
 BULLE 1911

Bulle, le 9 juin 2015
 Autorisation No 05-15 01.010103
 Tout est à reproduire librement

JMD/Bulle, le 21.03.2016



COMMUNE DE VUADENS

Crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et le renouvellement du réseau d'eau potable du secteur "Les Combes"

Message à l'intention du Conseil général

Depuis plusieurs années, le Conseil communal tend à un renouvellement généralisé du réseau communal d'eau potable et de défense incendie. Procédant par étapes, son choix s'est porté sur la conduite située entre le carrefour de La Dola et le quartier d'habitations de Chantemerle. En effet, de par son diamètre restreint, cette conduite ne répond plus aux exigences de la défense incendie et son tracé au travers de plusieurs propriétés constitue un risque croissant du fait de sa durée d'existence (plus de 50 ans).

Après un bref examen de la situation, le Conseil communal a jugé nécessaire d'y associer l'assainissement des eaux usées sur la partie inférieure du tronçon, soit entre l'habitation de M. Jean Bruno Moret (art. 1008) et le raccordement à proximité du ruisseau du Russon (art. 1396).

Le but de ce regroupement de projets consiste à :

- d'une part, éviter une nouvelle intervention future dans un secteur déjà particulièrement touché ces dernières années et,
- d'autre part, séparer les eaux claires et les eaux usées pour les évacuer correctement et diminuer la charge dans le collecteur inférieur existant.

Pour l'élaboration et la réalisation de ce projet, une étude doit être confiée à un ingénieur.

Pour cette étude, le Conseil communal sollicite un crédit de Fr. 100'000.--.

En temps opportun, le crédit pour la réalisation de ces ouvrages sera soumis au Conseil général pour décision.

Vuadens, le 22 avril 2016

Le Conseil communal

Annexe : 1 schéma d'intention

